

Une ressource forestière abondante, de fortes spécialisations locales dans sa valorisation

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 123 • Juin 2021



Compte tenu des atouts forestiers régionaux, la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes occupe une bonne place au plan national. Première pour le nombre d'emplois dans la filière et pour la valeur ajoutée dégagée, la région peut s'appuyer sur la complémentarité de ses territoires. Chacun des deux principaux massifs régionaux possède une spécialisation marquée : activités forestières et sciage pour le Massif central, construction bois pour les Alpes. Les indicateurs financiers de la filière, de même que les profils et rémunérations des salariés, sont relativement proches des moyennes nationales.

Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'atouts naturels évidents pour le développement de la filière forêt-bois. L'étendue de ses forêts est estimée à 2,6 millions d'hectares (37 % du territoire), ce qui en fait la deuxième région métropolitaine pour la surface forestière. Cependant, détenue à 81 % par des propriétaires privés, la forêt régionale apparaît comme la plus morcelée de France. De plus, l'accessibilité est souvent difficile, notamment dans les Alpes, et de nombreuses zones sont ainsi peu exploitées. Le volume de bois sur pied est le plus important de France et il est en croissance continue, moins de la moitié de la production biologique annuelle étant prélevée.

En 2019, 5,2 millions de mètres cubes de bois ont été récoltés (récolte commercialisée – hors autoconsommation – 3^e rang national). Auvergne-Rhône-Alpes reste très spécialisée dans le bois d'œuvre (grumes destinées aux usages « nobles » de la filière bois), celui-ci constituant les trois quarts de sa récolte commercialisée, contre la moitié en France. 1,9 million de mètres cubes de sciage sont produits dans la région (1^{er} rang national) et un volume équivalent l'est en produits connexes de scieries. La région est première pour la commercialisation de produits connexes destinés au bois énergie ► **encadré**.

L'exploitation concerne plus particulièrement les résineux. Les feuillus régionaux, 45 % du volume de bois sur pied, représentent seulement 8 % des grumes récoltées (27 % en France).

Première région de France pour le nombre d'emplois de la filière

La filière forêt-bois est définie dans cette étude comme un ensemble d'acteurs qui concourent à la production du bois, à sa transformation jusqu'aux produits finis et aux activités de construction ► **figure 1**. Elle est ici étudiée dans cinq segments principaux : la sylviculture et l'exploitation forestière, le sciage et le travail du bois, la fabrication de meubles, la construction-bois (travaux de charpente et de menuiserie) et le commerce intra-filière. L'industrie du papier et du

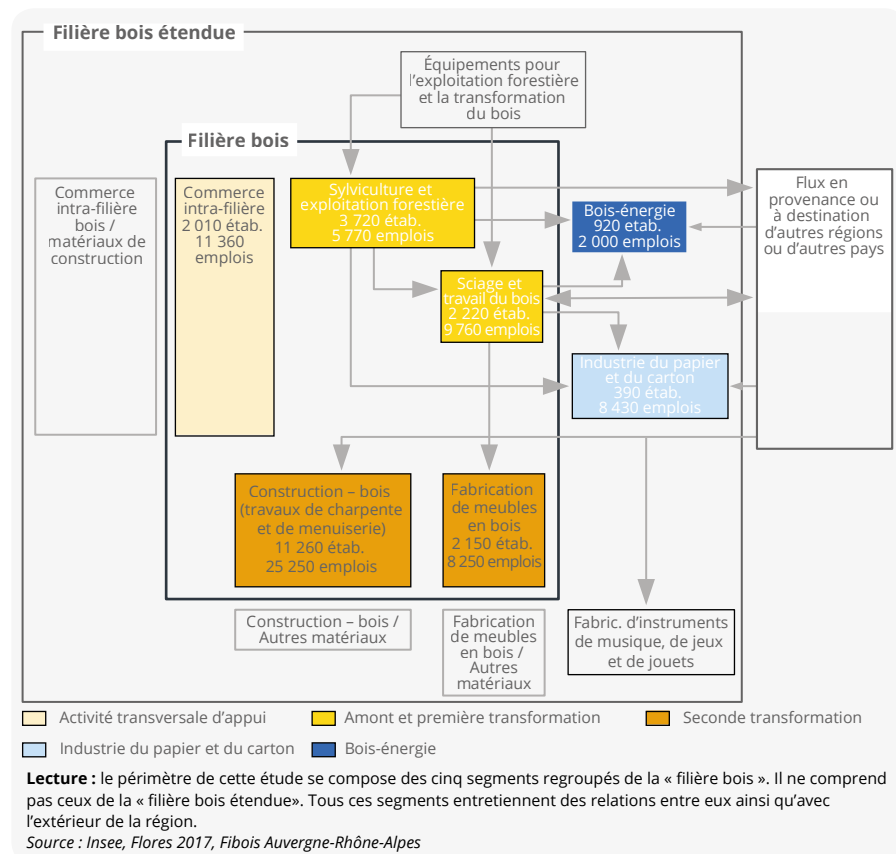
carton, assez peu connectée à la filière locale, est comptabilisée séparément ► **encadré**. Auvergne-Rhône-Alpes est la région qui emploie le plus de salariés dans la filière (44 500 en 2017, soit 14 % de l'équivalent français, dans 21 400 établissements). Le poids de la filière dans l'emploi salarié total est plus élevé que la moyenne nationale (1,5 % contre 1,2 %). La filière se compose essentiellement d'un tissu d'entrepreneurs individuels (six établissements sur dix) et de microentreprises. En ajoutant une estimation de l'emploi non salarié, la filière peut être évaluée à 60 400 emplois. Les zones d'emploi de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand emploient un nombre important de salariés (presque 30 % de la filière), mais cette dernière pèse peu dans l'ensemble de leurs activités (moins de 1,3 %). D'autres zones d'emploi se démarquent par un poids supérieur à

► Le bois-énergie : 920 producteurs, probablement plus de 2 000 emplois

Les producteurs de combustibles bois (plaquettes, bûches, granulés) ne sont pas intégrés à l'étude, car il n'existe pas de code NAF spécifique à leur activité pour les identifier. Le poids de ce segment est cependant loin d'être négligeable. D'après l'observatoire bois énergie de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, en 2019, on comptabilisait 205 producteurs de bois décheté (plaquettes) pour 600 à 900 emplois, 15 producteurs de granulés pour 210 emplois, 700 producteurs de bois bûche pour environ 1 100 emplois. La production de granulés était de 450 000 tonnes pour une consommation estimée de 165 000 tonnes, tandis que la production de plaquettes était de 1 159 000 tonnes pour une consommation de 1 345 000 tonnes. Les 700 producteurs de bois bûches en commercialisent environ 1,4 million de stères, or l'Ademe en estime à 4,5 millions de stères par an la consommation régionale.

En partenariat avec :

► 1. Représentation schématisque des différentes composantes de la filière forêt-bois, dans ses périmètres restreint et étendu



deux fois la moyenne régionale : les zones d'emploi d'Ussel, de Tarare, du Livradois, des Sources de la Loire, d'Aurillac, de la Plaine du Forez, et plus à l'est, d'Oyonnax et d'Annecy

► **figure 2.**

Des activités forestières très présentes dans le Massif central, moins dans les Alpes

La sylviculture et l'exploitation forestière, rassemble 3 720 établissements et 5 770 emplois (10 % de la filière), dont 60 % de non-salariés. Sur les 2 300 salariés, presque la moitié sont employés par l'Office national des forêts (ONF). 9 établissements sur 10 sont non employeurs. La petite taille des structures limite leur capacité de montée en productivité, qui suppose des investissements lourds. Certaines zones d'emploi sont très spécialisées, surtout dans la moitié ouest : le segment représente plus de la moitié des établissements de la filière dans les zones de Tarare et du Livradois, première zone d'emploi de ce segment hors ONF. Sa part est également forte autour de Saint-Flour, Aubenas, Ussel. En revanche, et malgré l'importance de la ressource forestière, le poids de la sylviculture et de l'exploitation forestière est plus faible dans les zones du Mont Blanc, de la Maurienne, d'Annecy, du Chablais et de la Tarentaise.

Sciage et travail du bois : de nombreux emplois dans le sciage et la fabrication de charpentes

Avec 2 220 établissements et 9 760 emplois, le sciage et le travail du bois représentent 16 % des emplois de la filière. Au premier rang des zones employeuses figurent celles de Lyon et du Livradois, qui dépassent 500 salariés. Cette dernière, mais également les zones d'emploi de Montluçon et d'Oyonnax, sont très spécialisées. Le poids de ce segment est plus faible dans les zones alpines, particulièrement dans celles du Mont Blanc et de la Maurienne. Le segment du sciage et du travail du bois comprend deux types d'activités. D'une part, le sciage, le rabotage et l'imprégnation avec l'exemple de

l'entreprise Monnet Sève dans l'Ain (100 à 200 salariés). D'autre part, les activités de fabrication (charpentes, emballages en bois, etc.) qui constituent la majeure partie de l'emploi et dont quelques établissements dépassent les 100 salariés, comme GCA Supply Packing (emballages en bois et cartons) à Clermont-Ferrand et Berry Wood (parquets) à Meaulne-Vitray. L'activité de fabrication de panneaux de bois (seulement 1 % du segment) pourrait être plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes au regard de l'importance de la production régionale de bois techniques pour la construction (composites, lamellés-collés, bois massifs reconstitués, bois modulaires...) pose également question au regard du potentiel important de ces produits. Pour ces types de matériaux, les segments aval (construction bois, fabrication de meubles) doivent faire appel à des ressources dont une grande partie est fabriquée hors région ou importée.

De bons débouchés dans la construction bois, spécificité plutôt alpine

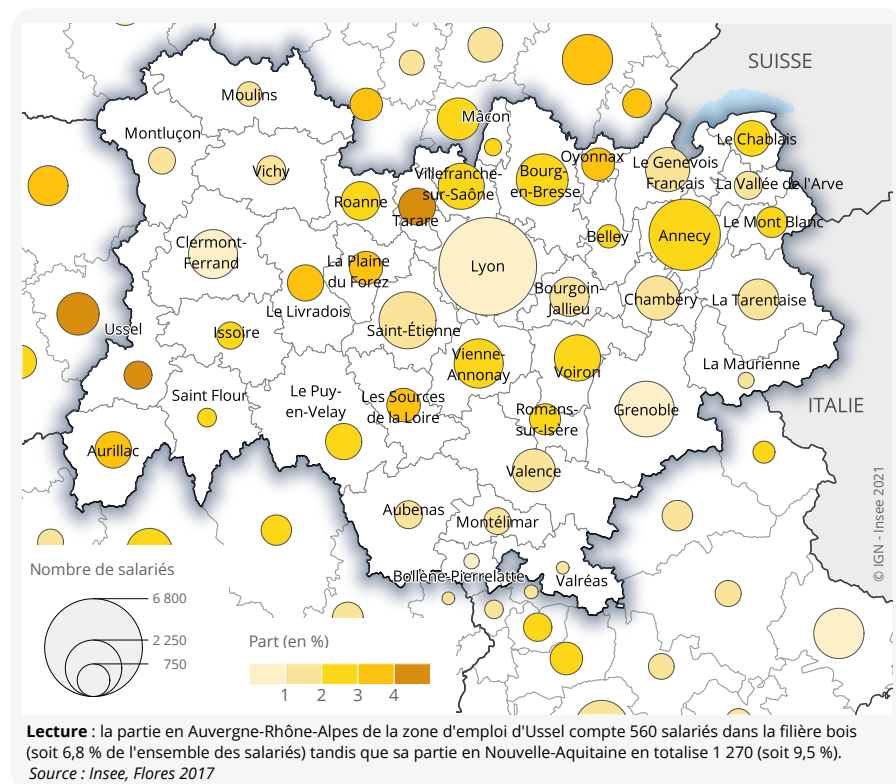
Vecteur primordial de débouchés, le segment de la construction bois (travaux de charpente et de menuiserie) est le plus gros pourvoyeur d'emplois. 25 250 personnes, dont un tiers de non-salariés, y travaillent dans 11 260 établissements, soit plus de 40 % des emplois de la filière et plus de la moitié des établissements. Ce segment est plutôt bien représenté en Auvergne-Rhône-Alpes (0,6 % de l'emploi salarié total contre 0,5 % en moyenne française). Il comprend une majorité d'indépendants et très peu de grands établissements. Pour ce segment, les principales zones d'emplois sont celles de Lyon et d'Annecy, mais il est particulièrement présent dans les zones alpines. Il représente ainsi plus de 55 % des salariés de la filière dans les zones d'emploi du Mont Blanc, de la Tarentaise, de la Vallée de l'Arve, de la Maurienne et du Chablais. Il est nettement moins représenté dans le Massif central, à l'exception de la Plaine du Forez.

► L'industrie du papier-carton, mondialisée et concentrée

Assez peu connectée au bois local, l'industrie régionale du papier et du carton n'a pas été considérée dans cette étude comme un segment à part entière de la filière régionale. Bien que des unités (telles que l'entreprise de Valgelon-la Rochette) s'approvisionnent en ressource locale, ou qu'une part du bois de trituration et des connexes de scieries alimentent des unités périphériques à la région, l'approvisionnement s'opère très majoritairement sur un marché mondial.

L'industrie régionale du papier et du carton comprend, en 2017, près de 400 établissements et 8 430 emplois. Elle est bien représentée en Isère et dans la vallée du Rhône, avec par exemple Autajon Packaging à Montélimar. Assez concentrée, elle comprend une vingtaine d'établissements de plus de 100 salariés, qui totalisent plus de la moitié des emplois et dont les deux tiers dépendent de centres de décision basés à l'étranger.

► 2. Volume d'emploi salarié de la filière bois et poids parmi l'ensemble des salariés, par zone d'emploi, en Auvergne-Rhône-Alpes



Les autres segments plutôt autour des villes moyennes et grandes

Le segment de la fabrication de meubles regroupe 2 150 établissements et 8 250 emplois et reste un débouché important pour la filière. Son implantation, souvent dans des zones d'emploi de villes moyennes, est très liée à la présence de quelques grands établissements. Les 15 plus importants emploient 3 000 salariés, soit plus du tiers de l'emploi du segment.

La concentration de l'activité est très marquée. Dans les zones d'emploi d'Annecy (entreprise Fournier), d'Ussel (Les Menuiseries du Centre), de Bourg-en-Bresse (Roset) et d'Aurillac (Lafa Collectivités), plus de la moitié des emplois du segment sont concentrés dans l'entreprise principale. Le commerce intra-filière comprend le commerce de gros et les différents intermédiaires commerciaux, soit 2 010 établissements, certains ne limitant pas leur activité au bois seul.

Des ratios financiers proches des moyennes nationales, mais des taux d'exportation plus réduits

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région productrice de richesse pour la filière, avec une valeur ajoutée de 2,7 milliards d'euros en 2017 (soit 16 % du total national), sur un chiffre d'affaires de 9,9 milliards. Le taux de valeur ajoutée est, de façon structurelle, plus élevé dans les activités de construction et dans l'industrie que dans le commerce

► **figure 3**, sans que l'on constate de grosses différences entre les taux régionaux et nationaux d'un même segment. Les entreprises employeuses régionales apparaissent plus capitalistes que leurs homologues françaises. C'est particulièrement le cas pour la fabrication de meubles, où l'excédent brut d'exploitation moyen n'est pas suffisant, comparativement au capital, pour assurer un taux de rentabilité économique plus élevé qu'en moyenne nationale.

La productivité apparente du travail des entreprises employeuses de la filière est légèrement supérieure au niveau national. La part des frais de personnel dans la valeur ajoutée est de 80 % en Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui permet aux entreprises de la filière régionale de dégager un taux de marge de 20 % en moyenne, avec des écarts importants d'un segment à un autre. Enfin, les taux d'exportation apparaissent en léger retrait par rapport au niveau national, celui de la fabrication de meubles étant le seul à montrer une plus grande ouverture vers les marchés étrangers.

► 3. Principaux indicateurs financiers de la filière forêt-bois, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France

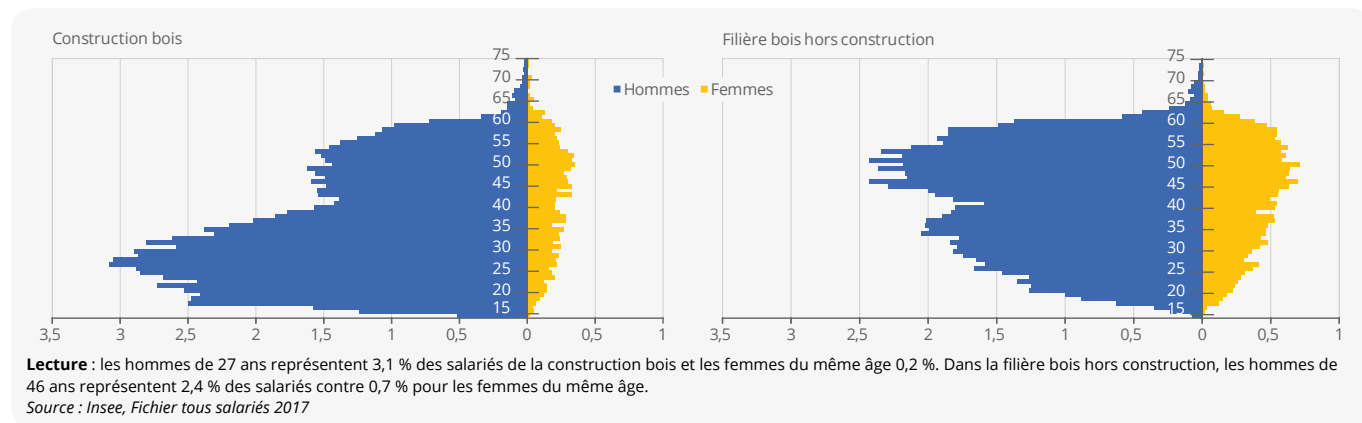
	Ensemble de la filière forêt bois (en %)		dont (en %)							
	Région	France*	Sciage et travail du bois		Fabrication de meubles		Construction bois		Commerce intra-filière	
	Région	France*	Région	France	Région	France	Région	France	Région	France
Taux de valeur ajoutée (part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires)	27	27	27	27	31	32	36	37	18	18
Ratios de partage de la valeur ajoutée										
Taux de marge des entreprises employeuses (part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée)	20	19	22	23	18	16	16	15	26	22
Part des frais de personnel des entreprises employeuses (part des salaires et charges sociales dans la valeur ajoutée)	80	81	78	77	83	84	84	86	74	78
Ratios d'activité										
Productivité apparente du travail des entreprises employeuses (k€/ETP) (rapport entre la valeur ajoutée et les effectifs salariés en équivalents temps plein (ETP))	64	62	61	60	62	60	60	59	74	71
Intensité capitaliste des entreprises employeuses (k€/ETP) (rapport entre les immobilisations corporelles et les effectifs salariés en équivalents temps plein (ETP))	84	76	123	128	114	79	46	38	98	88
Taux d'investissement (part des investissements dans la valeur ajoutée)	12	12	17	17	10	13	9	8	11	11
Taux d'exportation (part du chiffre d'affaires réalisé à l'export)	5	7	10	17	19	15	1	1	2	4
Ratios de rentabilité										
Taux de rentabilité économique (part de l'excédent brut d'exploitation dans le capital d'exploitation)	11	10	8	7	7	9	17	18	10	9

* Comparaison France : à champ constant

Champ : entreprises mono et quasi monorégionales (cf. sources et définitions) de la filière bois en Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, Flores 2017 et Fare 2017

► 4. Pyramides des âges des salariés de la filière bois en Auvergne-Rhône-Alpes



Salariés de la filière : des rémunérations plus faibles liées à un profil jeune et ouvrier

La structure socio-professionnelle des salariés de la filière bois est proche en France et dans la région. C'est une filière beaucoup plus ouvrière que l'ensemble des secteurs (60 % contre 27 %), en particulier dans la construction bois. La part des cadres est deux fois plus faible (8 % contre 17 %), mais ce taux d'encadrement est calculé seulement sur les salariés (il exclut donc les chefs d'entreprises). Les parts d'employés et de professions intermédiaires de la filière sont également moins importantes. En lien avec sa forte proportion d'ouvriers, la filière bois est beaucoup plus masculinisée (à 82 %) que l'ensemble des secteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (50 %). La proportion de femmes varie toutefois

de 13 % pour la construction bois à 30 % pour la fabrication de meubles. Dans la région, l'âge moyen dans la filière (39 ans) est inférieur d'un an à la moyenne nationale. Cela est principalement dû au segment de la construction bois, qui emploie de nombreux jeunes dans la région (âge moyen de 36 ans) et au sein duquel les effectifs décroissent rapidement à partir de 55 ans ► **figure 4**. Les autres segments affichent tous un âge moyen supérieur à 39 ans et leur pyramide des âges fait ressortir une problématique de renouvellement de la main-d'œuvre. Le salaire annuel moyen brut des salariés de la filière régionale (31 000 euros en 2017) est proche de celui de la filière nationale (30 900 euros), mais largement inférieur à celui de l'ensemble des salariés de la région (34 800 euros). Le commerce intra-filière offre le plus fort salaire (35 300 euros), supérieur également au

salaire moyen national du segment. Ce résultat est en lien avec une plus forte proportion de cadres, et un âge moyen supérieur. À l'inverse, les salariés de la construction bois, avec près de trois quarts d'ouvriers et la plus jeune moyenne d'âge, perçoivent le plus faible salaire de la filière (28 500 euros). Ce dernier ne prend cependant pas en compte la rémunération des non-salariés de ce segment (environ un tiers des emplois). Le salaire moyen est de 29 400 euros en sylviculture et exploitation forestière, de 30 300 euros dans le sciage et le travail du bois et de 32 600 euros dans la fabrication de meubles. ●

Ivan Debouzy, Yann Leurs (Insee)

↓ Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

Le mot des partenaires : reconnue comme une des 14 filières stratégiques de la France par le Conseil national de l'industrie, la filière forêt-bois est tout particulièrement importante en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'appuie sur un massif forestier de tout premier plan et sur un tissu d'entreprises dynamiques qui créent de la richesse sur l'ensemble de son territoire. Le développement de la filière forêt-bois est un enjeu majeur des politiques publiques qui ont été mises en place récemment : le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 a été adopté le 28 novembre 2019 et le contrat régional de filière signé en février 2020 pour une durée de trois ans. Les programmes de massifs pour les Alpes, le Massif central et le Jura sont redéfinis pour la période 2021-2027 avec des mesures dédiées à la filière forêt-bois. L'Union régionale des communes forestières Cofor Auvergne-Rhône-Alpes, l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAAF se sont associées à l'Insee pour la réalisation d'une étude visant à caractériser la filière d'un point de vue économique afin de disposer d'éléments factuels pour piloter ces politiques régionales et de massif de montagne et suivre leur développement.

► Sources

L'étude des établissements et des salariés est réalisée à partir de la source **Flores** (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). En complément, le **fichier « tous salariés »** permet d'étudier leur âge pour les entreprises employeuses. Les indicateurs financiers des entreprises de la filière sont issus du **Fare** (Fichier approché des résultats d'Ésane) et portent uniquement sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales (dont au moins 80 % des effectifs sont localisés dans la région).

► Méthode

Cette étude a mobilisé différentes sources statistiques afin de définir l'appartenance d'un établissement à la filière : le code d'activité principale exercée de l'établissement¹, l'enquête annuelle de production de l'Insee et les enquêtes annuelles de branche du ministère de l'Agriculture. Ces dernières donnent par ailleurs les volumes de récolte commercialisée et les volumes de sciage et produits connexes. Cette méthode présente certaines limites. Le nombre d'établissements et d'emplois est sous-estimé par l'impossibilité d'appréhender, à l'aide de la nomenclature, le segment du bois-énergie. En revanche, il est surestimé pour les segments de la construction bois et de la fabrication de meubles, la nomenclature ne permettant pas de séparer les activités utilisant le bois de celles ayant recours à d'autres matériaux (PVC...). Il l'est également pour les établissements du commerce intra-filière, qui peuvent faire commerce d'autres matériaux de construction.

¹ Codes activité retenus : sylviculture et exploitation forestière : 0210Z, 0220Z, 0240Z ; sciage et travail du bois : 1610A, 1610B, 1621Z, 1622Z, 1623Z, 1624Z, 1629Z ; fabrication de meubles : 3101Z, 3102Z, 3109A, 3109B ; construction bois : 4391A, 4332A ; commerce intra-filière : 4613Z, 4673A.

